

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

1/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	INFINITY® HERBICIDE
Code du produit (UVP)	79002149
Numéro de la FDS	102000011554
No. d'Enregistrement PCP	28738

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration: Catégorie 1
Cancérogénicité, Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2
Irritation oculaire: Catégorie 2B
Toxicité aiguë(Oral(e)): Catégorie 4
Liquides inflammables: Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

2/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Provoque une irritation des yeux.

Nocif en cas d'ingestion.

Liquide combustible.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

3/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Pyrasulfotole	365400-11-9	3.3
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	13.4
Bromoxynil heptanoate	56634-95-8	12.9
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	0.82
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	32.1
Carbonate de propylène	108-32-7	15.0
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9	5.97
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	3.9
2-Ethylhexanol	104-76-7	3.1
Naphtalène	91-20-3	3.2
Toluène	108-88-3	0.26
Bromoxynil	1689-84-5	0.14

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

4/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair 90 °C

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eloigner toute source d'ignition. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Le sol possiblement contaminé doit être enlevé et éliminé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
10200011554

5/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Conseils supplémentaires	En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	m.à.j.	Base
Pyrasulfotole	365400-11-9	0.3 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0.21 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

6/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	250 mg/m3 (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m3/10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m3/15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

7/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*
Toluène	108-88-3	188 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Toluène	108-88-3	60 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Toluène	108-88-3	50 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Toluène	108-88-3	188 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Toluène	108-88-3	20 ppm (TLV)		OES BCS*
Bromoxynil	1689-84-5	0.21 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

8/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide, clair
Couleur	beige à brun
Odeur	aromatique, de solvant
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	env. 3.9 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	90 °C
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	1.14 g/cm ³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

9/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Solubilité	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pyrasulfotole: log Pow: -1.362 Bromoxynil octanoate: log Pow: 5.4 Heptanoate de bromoxynile: log Pow: 5.9 Mefenpyr-diethyl: log Pow: 3.83 (21 °C)
Viscosité, dynamique	19.8 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Provoque une irritation des yeux.
Peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Informations sur les effets toxicologiques	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

10/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (femelle Rat) > 300 - < 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 4,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation légère de la peau. (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation modérée des yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Pyrasulfotole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Bromoxynil octanoate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mefenpyr-diethyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Pyrasulfotole : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Cornée, vessie urinaire. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

11/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

à l'homme.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
Naphtalène	91-20-3	Group A3
Toluène	108-88-3	Group A4

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
Toluène	108-88-3	Evaluation globale : 3

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

12/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Les données sur la toxicité aiguë proviennent d'une formulation similaire.
Les informations sur la toxicité non-aigüe concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.031 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.043 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.073 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
Biodégradabilité	Pyrasulfotole: Pas rapidement biodégradable Bromoxynil octanoate: Pas rapidement biodégradable Heptanoate de bromoxynile: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Pyrasulfotole: Koc: 20 - 213; log Koc: 2.34 Bromoxynil octanoate: Koc: 639 Heptanoate de bromoxynile: Koc: env. 600 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
Bioaccumulation	Pyrasulfotole: Ne montre pas de bioaccumulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

13/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Bromoxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 230

Ne montre pas de bioaccumulation.

Heptanoate de bromoxynile:

Donnée non disponible, Ne montre pas de bioaccumulation.

Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232

Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Pyrasulfotole: Modérément mobile dans le sol

Bromoxynil octanoate: Légèrement mobile dans le sol

Heptanoate de bromoxynile: Légèrement mobile dans le sol

Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Pyrasulfotole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Bromoxynil octanoate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Heptanoate de bromoxynile: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Mefenpyr-diethyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marée des hautes eaux.

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées.

La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit

Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

14/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales.
En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.
Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BROMOXYNILE, PETROLEUM DISTILLATES)

49CFR

Numéro NA	1993
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES, NAPHTHALENE)

RQ
Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 3,125 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES SOLUTION)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
10200011554

15/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 28738

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Attention!

Mentions de danger: Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
Provoque une irritation des yeux.
Peut provoquer une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000011554

16/16

Date de révision: 02/25/2021
Date d'impression: 02/05/2022

ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 10. Stabilité et réactivité. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

Date de révision: 02/25/2021

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.